

Coronavirus : le ministère de la Santé publie une liste de solutions de télé médecine

Le ministère des solidarités et de la santé a publié le 17 mars une liste de solutions de téléconsultation et télésuivi auxquels il a attribué une note de sécurité, a-t-il fait savoir le 19 mars par communiqué.

« Pour accompagner les professionnels dans leur choix d'un outil numérique, le ministère référence les solutions disponibles en télésanté avec, pour chacune, les fonctionnalités proposées et le niveau de sécurité garanti », indique-t-il sur le site de l'Agence du numérique en santé (ANS, ex-Asip santé) où cette liste est disponible. [En savoir plus]